



Rapport de la Commission de gestion

Préavis 05/2023 « Electromobilité 2024 – 2026 1^{ère} phase de renouvellement de la flotte & réduction des gaz à effet de serre – Demande d'un crédit cadre ainsi que d'un crédit complémentaire »

La Commission de gestion (Cogest) a siégé dans la composition suivante :

Fonction	Nom - prénom	Communes	11.10.2023
Présidente-rapporteuse	Krattinger Boudjelta Sylvie	Prilly	X
Délégué	Birbaum José	Ecublens	X
Délégué	Delaquis François	Renens	X
Déléguée	Perna Illuminata	Villars Ste-Croix	X
Délégué	Rayroud Nicolas	Chavannes-près-Renens	X
Délégué	Voegelin Patrick	Crissier	X
Délégué	Wyssa Michael	Bussigny	X
Délégué	Yazyev Oleg	Saint-Sulpice	excusé

La Cogest s'est réunie le mercredi 11 octobre 2023 à l'Hôtel de police à Prilly. Elle a d'abord siégé seule pour examiner le préavis susmentionné.

La Cogest s'est ensuite réunie pour l'étude de ce préavis avec M. Jean-François Clément, Président du Codir, M. Frédéric Strittmatter, membre du Codir, le commandant remplaçant Olivier Fiaux, le premier-lieutenant Jacques-André Chappuis responsable des finances et le premier-lieutenant Thierry Guyot, chef de projet.

Préambule

M. le Président du CODIR, Jean-François Clément rappelle le contenu du préavis en y ajoutant les éléments suivants :

Ce préavis vise à faire évoluer le parc automobile de la POL vers l'électrique. D'ailleurs, ce changement a été anticipé par le report, ces deux dernières années, du renouvellement de véhicules.

Le Codir et la direction viennent avec un projet, divisé en deux phases, pour faciliter cette transition. La première phase est devisée à CHF 1'207'700.- TTC. D'autres polices ont aussi fait cette proposition d'électromobilité.

Dans les publications du GIEC, l'électromobilité est une des mesures préconisées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. La POL a présenté un plan climat et l'a validé. L'électromobilité est un des quatre axes principaux de ce plan.

La phase 1 prévoit le remplacement de 10 véhicules jusqu'à 2026 et l'installation de l'infrastructure de charge.

La phase 2 prévoit le remplacement de 13 véhicules. A ce stade, la POL disposera de l'expertise nécessaire pour poursuivre la mise en œuvre de ce projet.

Les aspects techniques de ce préavis ont été élaborés sur la base de l'audit des ingénieurs du SIE « Service Intercommunal des Energies » et des SIL « Services Industriels de Lausanne ».

Questions de la commission – réponses du Codir et de la direction de la POL

Est-ce qu'il est nécessaire et opportun de planifier les crédits d'investissement jusqu'en 2026 ? Peut-être que nous parlerons de véhicules à hydrogène ? Nous pourrions être confrontés à un monde qui bouge !

Sur la base de l'annexe A1 (page 9 du préavis), la direction de la POL se demande ce qu'elle va faire des trois véhicules thermiques qui doivent être changés. Elle exprime être consciente que la technologie évolue vite. A ce jour, la meilleure solution est l'électrique. Les Chinois arrivent à charger un véhicule en 5 minutes. Les nouvelles batteries utilisées sont récupérables et recyclables à 93%.

La POL possède déjà 8 véhicules électriques. Ces véhicules doivent être rechargés entre 1x par semaine et 1x chaque 2 semaines. Le coût de la consommation d'un véhicule électrique est 2,5 fois inférieur à celui d'un véhicule thermique.

Au niveau de l'installation, pourquoi ne pas prévoir des tubes vides pour la pose des futures bornes ?

La subvention est unique. Les travaux pour amener suffisamment d'énergie (puissance nominale) sur le bâtiment seront réalisés en une fois. Le montant pour les travaux relatifs aux installations représente une infime part du montant du projet.

Qu'est-ce qui se passe si la POL déménage ? N'est-ce pas un gros investissement pour une courte durée ?

Un projet de déménagement, c'est au minimum 7 ans. Sur ce bâtiment, nous avons investi 4 millions pour la mise en place d'infrastructures particulières et ce projet d'installation en fait partie. La seule chose que nous pourrions récupérer ce sont les bornes.

Est-ce que vous avez reçu un préavis favorable de la gérance ?

Les autres locataires ont déjà installé leurs propres bornes. Nous avons obtenu l'autorisation de la gérance. Ce projet lui permet de réaliser une plus-value.

Est-ce que vous avez un avenant au bail ?

Ce sera fait lors du vote de ce préavis.

Le renforcement de l'intensité électrique est-il valable pour l'ensemble du bâtiment ?

L'introduction est pour tout le bâtiment. On entre avec 500 ampères. Un routeur sera branché sur le tableau électrique qui est propre à la POL.

Qu'est-ce qui a motivé un amortissement du projet sur 5 ans ?

Nous avons appliqué les nouvelles normes du MCH2 (modèle comptable harmonisé) pour les véhicules. Par souci de simplification, nous avons appliqué les mêmes règles pour l'amortissement du bâtiment. Nous avons tenu compte de l'hypothèse d'un déménagement. Nous avons un bail à 15 ans avec un délai de résiliation d'un an. Le bail à loyer est prévu jusqu'en 2028. Après 10 ans, nous pouvons déjà le résilier avec des pénalités.

Dans le préavis le kWh est annoncé à 27 ct/kWh L'année prochaine, il sera à 33,37 ct/kWh ?

Nous avons pris les références moyennes.

Nous allons augmenter notre consommation, est-ce que nous deviendrons un gros consommateur ?

Nous sommes déjà un gros consommateur. Nous n'allons pas souscrire à autre chose que ce que nous connaissons aujourd'hui,

Pour quelles raisons travailler avec les SIE ? Pour la réalisation des installations vous avez une offre des SIE. Cette offre comprend une partie courant fort, courant faible et une part de génie civil.

C'est plus simple de travailler avec eux et cela nous apporte une plus-value. Si c'est nous qui réalisons les travaux, nous serions soumis au marché public. La démarche prendrait environ 6 mois. Ici, les SIE sous-

traitent les travaux et nous livrent l'ensemble clé en main. Nous sommes d'ailleurs satisfaits de l'audit qu'ils ont réalisé par rapport aux infrastructures.

Pour l'emprunt, est-ce que vous allez demander plusieurs offres ?

Nous utilisons la plateforme loanbox avec les communes partenaires. Compte tenu qu'il y a dans ce projet des prestations de services, certaines banques ne sont pas intéressées. Souvent, les banques souhaitent prendre connaissance du préavis. Nous devons aussi fournir nos statuts qui spécifient les communes solidaires.

Quelle est la répartition de l'emprunt ?

Chaque commune inscrit à son budget le montant propre établi en fonction de la clé de répartition des charges entre communes.

Le plafond d'endettement est fixé à CHF 5'000'000.- par le biais des statuts de l'association. Quel est le montant total de l'endettement ?

Au 31.12.2023, le montant de l'emprunt s'élève à CHF 1'460'000.- réparti entre le projet Odyssée CHF 1'300'000.- et le Centre de calcul CHF 160'000.-.

Est-ce que ce projet figure au plan des investissements ?

Le préavis figure au plan des investissements 2024 pour un montant total de CHF 1'000'000.-. Le gros effort en 2024 est lié à l'acquisition des infrastructures (CHF 396'000.-) et de l'équipement de véhicules (CHF 301'000.-) Il y a eu un affinage entre l'élaboration du budget et la situation actuelle. La demande de prêt à la banque sera négociée sur la base du préavis.

Comment allez vous gérer les différents emprunts de ce crédit cadre

Lors du premier lot, l'association empruntera uniquement le montant nécessaire au 1^{er} lot. Ensuite, nous emprunterons au meilleur taux au fur et à mesure des acquisitions. L'idée est d'emprunter en 2024 CHF 700'000.- sur une durée de 5 ans.

Le remboursement nous le calculons par année. Cette charge nous la portons au budget. Elle est financée par la participation des communes ainsi que les intérêts. Nous disposons ainsi des liquidités pour payer la banque.

La Cogest recommande d'utiliser des comptes courants dès le second emprunt de sorte à pouvoir utiliser ces fonds de manière échelonnée et de ne pas avoir la contrainte des échéances.

Certains véhicules permettent de récolter des données. Celles-ci peuvent être hébergées dans des pays non autorisés par la Suisse ; ce qui pourrait être soumis à des sanctions. Des inquiétudes sont aussi exprimées par rapport à l'autopilotage et à des défauts de logiciels.

Aujourd'hui, 95% des voitures sont connectées qu'elles soient électriques ou thermiques. Les véhicules ne seront pas mis en mode sentinelle. Nos homologues ont pris plusieurs mesures pour garantir la sécurité comme remplacer les cartes SIM par celles d'un opérateur suisse. Les caméras embarquées ne doivent pas être utilisées. Ils ont ainsi réussi à obtenir le blanc-seing du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFDT) pour permettre à ces véhicules de circuler.

Que pouvez-vous nous dire sur la location du groupe de secours ?

Le groupe de secours (générateur) passera de 100kWh à 400kWh. Considérant le risque de pénurie d'électricité, nous avons dimensionné le projet de générateur pour répondre aux besoins de la POL, au Centre de calcul ainsi qu'à ce projet d'installation pour les véhicules.

En cas de pénurie, nous serons autorisés à avoir du carburant pour alimenter notre groupe électrogène. Le choix d'une location, nous permet d'adapter la puissance du générateur en fonction de l'évolution de notre flotte. L'achat ce sont quelques milliers de francs de plus. Cependant, l'emplacement doit être évalué et cet équipement devrait être stocké. L'entreprise, située à Bussigny, peut être prête à nous fournir en 6 heures. Et, actuellement, notre infrastructure nous permet de tenir 9 heures.

Le SIE ne peut pas intervenir sur le 400 Volt. Ce service mandatera une autre entreprise pour la réalisation des travaux sur cette installation.

Discussion

La Cogest émet des warnings :

- La Cogest souhaiterait avoir plus d'explications pour être certaine que l'association n'est bel et bien pas assujettie aux marchés publics pour la réalisation de ce projet. Elle invite le Codir à lui préciser l'argument qui lui permet d'éviter une mise en concurrence et ainsi adjuger le marché de gré à gré.
- Compte tenu des multiples sorties de fonds prévues et en raison des incertitudes relatives au timing des investissements financiers, la Cogest recommande l'octroi d'une limite en compte courant pour les investissements en véhicules planifiés en 2025 et 2026, avec un plan de réduction de cette limite sur 5 ans. Le financement des infrastructures et des véhicules prévus en 2024 peut faire l'objet quant à lui d'un emprunt global amortissable sur 5 ans. Cette pratique devrait permettre de réduire les coûts d'intérêts et les frais bancaires.

La Cogest confirme que l'endettement de la POL se situe en dessous du plafond d'endettement et que ce projet figure au plan des investissements de 2024. Elle a constaté que le montant des amortissements prévu au budget est inférieur au présent préavis.

La Cogest est d'avis que ce projet est une opportunité qui va dans le sens du plan climat et qui aura un impact sur la réduction du CO2. Le phasage prévu permettra d'acquérir de l'expérience pour la suite.

Voeu

Faire figurer les comtes et les budgets dans la base de données du Conseil communal ainsi que ce présent préavis.

Conclusion

La Cogest accepte à l'unanimité les incidences financières du préavis tel que présenté et vous demandent d'en faire autant.

La Présidente – rapporteure

Sylvie Krattinger Boudjelta, Prilly



Les membres de la commission

Bussigny – M. Michael Wyssa

Chavannes – M. Nicolas Rayroud

Crissier – M. Patrick Voegelin

Ecublens – M. José Birbaum

Prilly – Sylvie Krattinger Boudjelta

Renens – M. François Delaquis

Villars-Ste-Croix – Mme Illuminata Perna

